



LA GUZARGUOISE

Journal d'Information de Guzargues

n°41 - mars 2018



Chères Guzarguaises, chers Guzarguois, chers amis



Comme je l'ai annoncé lors de mes vœux, nous avons des interrogations avec le conseil municipal sur la future autonomie financière des communes. En effet avec la baisse des dotations de l'état aux collectivités locales et la suppression de la taxe d'habitation, il est bien légitime d'être inquiets en attendant de voir comment la compensation sera réalisée. A cet égard, je peux vous indiquer que 52% des guzarguois seront à terme exonérés, correspondant à un dégrèvement total communal de 52 000 € en 2020.

Quoi qu'il en soit, de notre côté, nous ne baisserons pas les bras et respecterons nos engagements de réalisations et celui de ne pas augmenter les impôts. Notre village va continuer à s'équiper et à s'embellir.

Côté projets 2018 (Cf. page 4), je citerai principalement, la rénovation totale du Chemin des Jardins Communaux, la reprise de chemins ruraux, le prolongement de l'éclairage chemin du Lirou, la rénovation de l'éclairage du terrain de tennis et la réalisation d'une fresque totémique sur l'abribus tagué..

Dans les domaines culturels et animations, nous aurons un programme ambitieux, avec deux spectacles intercommunaux, un concert d'Art Roman et un spectacle de Flamenco. Un concert en septembre viendra clôturer cette saison culturelle Guzarguoise..

N'hésitez pas à participer à ces moments privilégiés de découverte et d'épanouissement pour tous publics.

Une année riche en nouveautés, mais également source de rencontres culturelles nombreuses et qualitatives.

Je vous remercie pour votre attention et votre confiance et vous souhaite une bonne lecture.

Pierre ANTOINE

Maire de Guzargues

Vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

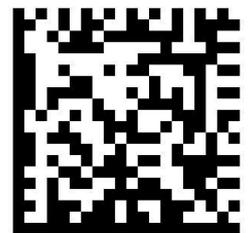
Ne pas jeter sur la voie publique

La Guzarguoise est éditée et diffusée par la municipalité de Guzargues à 220 exemplaires
mairie.guzargues@wanadoo.fr
<http://www.guzargues.com>
0467596157
Directeur de la publication : Pierre Antoine
Comité de lecture : Vanessa Soury
Conseil Municipal
Coordination : Claudine Verdier

SOMMAIRE

Travaux	2
Culture - Animation	3
Ça s'est passé à Guzargues	4
Intercommunalité, Art de rue	5
Conseils Municipaux	6
Annonces, Agenda, CCGPSL	7
Info Paroisse, épisode neigeux	7
Mairie, environnement, Etat civil	8

flashcode2.0



Pas de lecteur pour lire ce code ? Tapez t2.7.fr sur votre mobile !

Quand le Pic Saint Loup s'invite à l'abribus !



Une fresque du Pic Saint Loup dessinée sur l'abribus

Depuis plusieurs mois l'abribus, rue de la Carrierrasse était l'objet de tags à l'intérieur mais aussi à l'extérieur.

Le Conseil Municipal a fait le pari de faire réaliser une fresque par des artistes Montpelliérains.

Cette fresque, le conseil l'a voulu représentative de notre territoire dans ce qu'il a de plus emblématique.

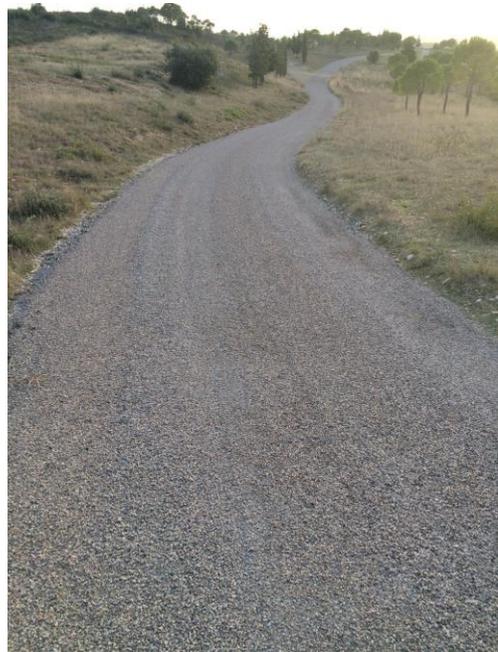
En effet pour illustrer notre appartenance à notre territoire, à la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, il a été décidé de dessiner le Pic Saint Loup, L'Hortus et le Château de Montferrand.



Travaux

Chemin des Brebières, Chemin des Jardins Communaux, Chemin du Lirou, Chemin de la Colline, terrain de tennis..

Rénovation du Chemin des Brebières avec un trottoir et une barrière en bois,
Consolidation de la voirie Chemin des Jardins Communaux avec le recalibrage du fossé pluvial,
Création d'un caniveau pluvial Chemin de la colline avec reprise du bicouche,
Programme pluriannuel de rénovation des chemins communaux,
Chemin autour du Mas du Lirou,
Ces travaux ont été réalisés par la société Eiffage pour un montant de 44244 € HT, dans le cadre d'un marché à commandes groupées de la Communauté de communes.
Terrain de tennis : Mise en place de deux bancs et d'un range vélo.



Culture - Animation

Ce samedi 16 décembre 2018, une belle après-midi pour nos petits Guzarguois

Samedi 16 décembre, MegustaGuz a proposé un après-midi merveilleux pour les petits Guzarguois.

Rendez-vous était donné à 16h à la Mairie, où l'équipe du Comité des fêtes avait préparé un goûter pour nos bambins. Au programme des festivités : quelques dessins animés et surtout la recherche d'un Incroyable Talent parmi les enfants. L'adorable Noélys nous a démontré ses talents de dresseuse de poule et Paul a réalisé un numéro de mentaliste époustouflant avec sa maman en cobaye !

Puis le grand moment tant attendu : l'arrivée du Père-Noël ! Les enfants l'ont accueilli avec les applaudissements et cris dès son arrivée...

Comme d'habitude lors de cette traditionnelle soirée, chaque enfant s'est vu remettre personnellement par le vieux monsieur à la barbe et aux cheveux blancs un superbe jouet. Ce brave Père Noël s'est prêté ensuite au jeu des photos avec les enfants. En fin de soirée nos petits Guzarguois ont également partagé des friandises avec les parents, l'association et l'équipe municipale.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance chaleureuse grâce à la belle organisation de MegustaGuz.



Ça s'est passé à Guzargues : vœux pour 2018 de la Municipalité

Retour sur les événements qui ont fait l'actualité de la commune en 2017 et projets 2018

Force est de constater que cette traditionnelle cérémonie des vœux du maire est devenue un rassemblement privilégié pour les Guzarguois, qui ce vendredi 19 janvier, se sont retrouvés fort nombreux dans la salle de la mairie.

C'est entouré de son Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Jeunes, que Pierre Antoine a accueilli la population. Étaient également présents : Messieurs Guillaume Fabre Conseiller Départemental, Antoine Martinez maire de Sainte Croix de Quintillargues, Vice-Président de la CCGPSL et représentant Alain Barbe, Président de la CCGPSL, le Capitaine Charvy, commandant de la Brigade de gendarmerie de Jacou-Clapiers et le chef de centre de la caserne des sapeurs-pompiers d'Assas.

Le maire a dressé la liste des réalisations 2017 et des projets 2018 :

L'année 2017 a vu l'aménagement et la rénovation du début du Chemin des Brebières avec un trottoir et une barrière en bois, la consolidation de la voirie Chemin des Jardins Communaux avec le recalibrage du fossé pluvial, le programme pluriannuel de rénovation des chemins communaux. Le projet de protection d'une partie de l'ancien domaine de Figaret par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon avec la construction d'une Lavogne pastorale traditionnelle en pierre pour 300 brebis, l'inauguration de la place Jean Joubert. Le nouveau site Internet. La rénovation de l'aire de jeux des enfants avec un sol en mousse et une nouvelle clôture, la mise en sécurité de la source et du plan d'eau de Figaret par une clôture, l'agrandissement du site cinéraire du cimetière...

Côté animations et culture, il a cité le concert de printemps avec cette année la musique ancienne Occitane, la sortie des aînés à Sète, les Médiévales, la fête du village, le magnifique spectacle de Mentaliste, événement communautaire, le Noël des enfants organisé par MégustaGuz. Il en a profité pour remercier toutes les associations guzarguoises.

Côtés vie des écoles, il a remercié Pascale Pommier et Vanessa Soury pour l'excellent travail réalisé au quotidien sur le terrain en lien avec les parents.

Cette rétrospective a permis à Pierre Antoine de mettre en exergue les améliorations favorisant toujours un meilleur cadre de vie.

Pour 2018, il a énuméré les principaux projets notamment : finir le réaménagement du Chemin des Jardins Communaux avec un nouvel enrobé et en le sécurisant avec un trottoir et une barrière en bois, extension de l'éclairage public chemin du Mas Lirou jusqu'aux dernières maisons et remise en état de celui du terrain de tennis, tintement automatique des cloches à 12H00 et 19H00, fermeture du terrain de tennis avec un digicode en lien avec le système de réservation en ligne initié par l'association sportive guzarguoise. Effacement des tags de l'abribus avec la réalisation d'une fresque représentant notre patrimoine totémique, le Pic Saint Loup, l'Hortus et le château de Montferrand, continuer le programme pluriannuel de rénovation des chemins communaux. Un programme d'animation et culturel toujours soutenu.

Concernant le centre de stockage de Castries, le maire a confirmé qu'il n'y aurait pas de casier 3 avec une fin du centre de stockage programmée et validée par les services de la Métropole et de la préfecture pour mi 2019. Redit par Philippe Saurel et le maire de Castries lors de leurs vœux.

Le maire a enfin confirmé que malgré la baisse des dotations de l'état, il n'y aurait pas d'augmentation des impôts.

Cette cérémonie a été aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et de remercier toute son équipe pour le travail accompli. Ses remerciements sont également allés à Claudine Verdier, pour son travail, sa disponibilité et la qualité du service rendu aux Guzarguois.



-Le cocktail cette année a été réalisé par le Traiteur La Tour de Saint Martin de Londres-

La gestion de l'assainissement collectif est transférée à notre Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (C.C.G.P.S.L.)

Le législateur a prévu des changements dans les compétences communales et intercommunales. Nous avons transféré à la C.C.G.P.S.L., l'ensemble des services Assainissement des eaux usées (collectif ou individuel) au 1er janvier 2018. Désormais, pour tout ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement individuel ou collectif, votre interlocuteur est, comme pour les déchets ménagers, la communauté de communes. Le syndicat de l'eau SMEA a été dissous et transféré.

Le service d'astreinte concernant les urgences dans ce domaine peut être joint au 07.71.37.67.14. En cas de besoin, la Mairie de Guzargues est là pour vous accompagner dans vos démarches.

-Formation BAFA :

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup organise du 14 au 21 avril 2018 une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

Tarifs (demi-pension) : 180 € pour les résidents CCGPSL

Renseignements et inscriptions – Service Jeunesse Sébastien Sié - 04 67 55 17 04 - s.sie@ccgpsl.fr

-Formation « Prévention Secours Civique - niveau 1 » (PSC1):

La prochaine session aura lieu les 19 et 20 avril 2018.

Renseignements au 04.67.55.17.04 ou c.delrieu@ccgpsl.fr

- Cap sur l'Aventure:

Créé en 1992, Cap sur l'Aventure, piloté par la Communauté de communes, propose, anime et encadre des séjours pour les jeunes.

*Tarifs résidents CCGPSL selon le quotient familial

Renseignements par téléphone au 04 67 55 17 04

-Le prochain Festijeun (réservé aux 10-17 ans) aura lieu le samedi 30 juin 2018 à Teyran. N'hésitez pas à vous préinscrire en mairie.



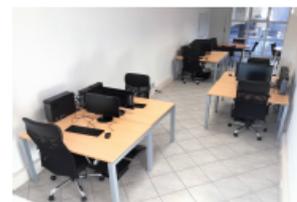
Espace Public Numérique
du grand Pic Saint-Loup

Ouvert à tous, l'Espace Public Numérique (EPN) de Saint-Mathieu-de-Trévières permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils et aux services liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées: rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, libre consultation...

L'EPN propose un accès à Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages d'Internet fixe et mobile.

L'EPN met à disposition un équipement de 6 postes informatiques. Il organise des ateliers et des parcours d'initiation accessibles à tous.

L'EPN organise des actions visant à développer la maîtrise des informations issues des administrations et des entreprises pour permettre aux habitants du territoire de s'approprier ces données et de créer les nouveaux services dont ils auront besoin au quotidien.



Nous proposons un accompagnement individuel et collectif.

Son animatrice vous accueille du lundi au vendredi, de 9h à midi et de 13h30 à 16h30, dans nos locaux situés au 120 allée Eugène Saumade 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières (à côté de la Mission Locale et du Relais Infos Service Emploi).

- Initiation Internet et multimédia
- Coworking, télétravail, téléformation, MOOC...
- Recherche d'emploi sur Internet, réseaux socio-professionnels...
- Démarches administratives, e-administration
- Accès WIFI, accès en autonomie

Espace Public Numérique
120 allée Eugène Saumade
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
09 75 40 70 67

Mail: epn.smdt@gmail.com
Twitter: @epn_smdt

Lundi - Vendredi
9h - 12h / 13h30 - 16h30

Facebook: Espace Public Numérique
- Saint Mathieu de Trévières

Soutenu par:



Porté par:



Art de rue



Effacement des tags de l'abribus et réalisation des fresques en plusieurs étapes. Ce sont des artistes de la société Yohiko de Montpellier qui ont réalisé cette fresque. Entièrement réalisée à la bombe, ces « tagueurs » professionnels, se sont appuyés sur un avant-projet numérique.

Le conseil Municipal a choisi la réalisation d'une fresque représentant notre patrimoine, le Pic Saint Loup, l'Hortus et le château de Montferrand,

On espère que cet investissement communal, aura un rôle pédagogique et civique pour les tagueurs sauvages..

Sur la droite les portes du transformateur Chemin des Brebières, taguées et décorées.



Les Conseils Municipaux

L'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie ou sur le site Internet.

Conseil Municipal du Jeudi 14 décembre 2017

Etaient présents : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, SOURY Vanessa, Messieurs ANTOINE Pierre, FERREIRA de MOURA Jean, GAUD Jean-Claude, MICHEL Claude, OLIVA Jean-Paul, OLLIE Christophe, SANCEY Jean Marc, MALCHIRANT Thierry Absente : Madame Patricia VIDAL

➤1 – Délégation de la commune de Guzargues de son droit de préemption à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour une DIA unique.

Acquisitions afin de préserver la source du Salaison, et vu la DIA 2017-5572 enregistrée au Département de l'Hérault en date du 09 novembre 2017, portant sur les parcelles cadastrées section AC n° 6-9-11-13-17-19-21-22-23-24-26-31-32 et section AD n° 1-2-3-5-226-227-228, il est nécessaire de déléguer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles à la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour l'acquisition des dites parcelles

Voté à l'unanimité

➤2– Devis pour la rénovation de la porte du terrain de tennis et la mise en place d'un digicode mécanique en inox

Devis de la société Technic Clôtures comprenant l'installation d'une serrure avec clavier à code, le renforcement du portillon, pour un montant hors taxe de 750,00 €.

Voté à l'unanimité

➤3– Devis pour la réalisation d'une décoration murale sur l'abribus

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société Yohiko, soit 2.227,00 € HT

Voté à l'unanimité

➤4 – Mise en place de deux bancs et d'un range vélos, rénovation d'un emplacement pour conteneur poubelle

Devis de la société MC Construction et précise que le montant de la dépense, soit 1.300,00 € HT est prévu au budget de la Commune.

Voté à l'unanimité.

➤5 – Contrat 2018 avec la SACPA (fourrière animale)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, soit 1.054,65 € HT avec la SACPA.

Voté à l'unanimité.

➤6 – Devis pour l'apéritif de la cérémonie des vœux

Monsieur le Maire propose le devis du traiteur LaTour pour 13€/personne

Voté à l'unanimité

Conseil Municipal du Jeudi 15 février 2018

Etaient présents : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, SOURY Vanessa, Messieurs ANTOINE Pierre, FERREIRA de MOURA Jean, GAUD Jean-Claude, MICHEL Claude, OLIVA Jean-Paul, OLLIE Christophe, SANCEY Jean Marc, MALCHIRANT Thierry Absente : Madame Patricia VIDAL

➤ Approbation des comptes rendu du 12 Octobre 2017 et du 14 Décembre 2017.

Voté à l'unanimité.

➤ Schéma Directeur d'Assainissement

Voté à l'unanimité.

➤ Devis pour le prolongement de l'éclairage public Route du Lirou avec deux lampadaires de style

Devis de la société ABE pour un montant de 8317,06 €,

Voté à l'unanimité

➤ Devis pour la rénovation de l'éclairage du terrain de tennis avec des projecteurs à LED faible consommation

Devis de la société SPIE pour un montant de 4194,40 €,

Voté à l'unanimité

➤ Devis pour le programme de travaux de voirie 2018

Devis prévisionnel réalisé par la CCGPSL : 53713,50 €,

Voté à l'unanimité

➤ Autorisation à Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, en attendant le vote du budget 2018

Voté à l'unanimité.

➤ Transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Voté à l'unanimité

➤ Mise en accessibilité handicapés de l'arrêt de bus situé Rue des Mazes, lorsque la commune sera propriétaire du terrain

Voté à l'unanimité

➤ Demande de fonds de concours et de subventions auprès de la Communauté de communes du Grand Pic St Loup et du CD34, pour l'électrification de la cloche de l'église, pour la décoration de l'abribus et pour l'achat du terrain face à la mairie.

➤ Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas l'ordre du jour, si le Conseil Municipal le décide :

-Validation de la mise jour par la commune du PCS (Plan Communal de Sauvetage) et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). *Voté à l'unanimité*

-CD34 : contrat d'assistance technique réglementaire assainissement et eau potable. 30cts/habitant.

Voté à l'unanimité

-Devis, animation Bubble-Foot de SAS EkiOz, pour enfants et adultes, 440 €.

Voté à l'unanimité

-Spectacle TROUBADOURS CHANTENT ART ROMAN « TROB'ART » organisé par la CCGPSL : Dimanche 3 juin

-Spectacle de danse de la Compagnie Les Herbes Folles : TABLAO FLAMENCO organisé par la CCGPSL : Dimanche 17 juin

-Concert de septembre organisé par la commune : Vendredi 7 septembre 2018

-Dates de la fête du village : 29, 30 juin et 1 juillet

Plomberie, climatisation, création-rénovation de salles de bains, travaux divers dans la maison :

Thomas Jouannaud, 06 51 17 06 34,
thomasjouannaud@gmail.com.

Association Guzargues Country Dance

Danse country, New Line et Irlandaise en ligne.
Les cours ont lieu tous les lundis salle de la mairie :

De 18 H 30 à 19 H 30 : Débutants

De 19 H 30 à 20 H 30 : Intermédiaires

De 20 H 30 à 21 H 30 : Avancés

Contact : 06 71 91 23 23

La Pizza Grec

Vous accueille tous les samedis, parking de la marie de Guzargues, de 18h00 à 21h00, Pizzas à emporter.

N° 0621001286

Vente, installation et contrat d'entretien de système de climatisation

contact : Patrice PAUL :

tél : 04.67.02.10.47. mail : relationclient@aeris34.fr

Association MegustaGuz donne cours de danse

West coast Swing

Tous les mercredis à partir de 19H15 Salle de la mairie

TEL : 0619082608 ou DEL.FLO@SFR.FR

Sitissimi. Création de site internet

Intégration, Maintenance, Développement ...

Contact: Thierry Chirol - 06 99 79 18 58

tchirol@wanadoo.fr - www.sitissimi.fr

MERCREDI DES CENDRES – 14 FEVRIER

Messe à TEYRAN à 18 H.30

RAMEAUX

Messes : Samedi 24 MARS à ASSAS à 18 h
Dimanche 25 MARS à TEYRAN à 10h30

CEREMONIE PENITENTIELLE

Mardi 27 MARS à TEYRAN à 18 h.30

Le Père se tiendra à la disposition des personnes qui souhaitent une confession individuelle, le Samedi matin de 10h. à 11h ou sur rendez-vous.

JEUDI SAINT – 29 MARS

Messe à TEYRAN à 18 h.30 Suivie de l'Adoration toute la nuit, s'inscrire sur la feuille.

VENDREDI SAINT – 30 MARS

Messe à TEYRAN à 18 h.30

SAMEDI SAINT – 31 MARS

Messe à TEYRAN à 21 H.

DIMANCHE DE PAQUES – 1er AVRIL

Messes : ASSAS à 10 h00. TEYRAN à 10 h 30

MESES EN SEMAINE

Pendant le temps du Carême la Messe sera célébrée :

- TEYRAN les Jeudis 15 FEVRIER et 8 MARS à 9 h
- ASSAS les Jeudis 22 FEVRIER et 15 MARS à 9 h
- GUZARGUES les Jeudis 1^{er} MARS et 22 MARS à 9 h

CHAPELET ET ADORATION

Pendant le temps du Carême l'Adoration aura lieu à 15h30 suivie du chapelet à 16h. à TEYRAN tous les Vendredis

MESES DOMINICALES

Le Samedi à ASSAS à 18 h.30 à compter du SAMEDI 7 AVRIL

Le Dimanche à TEYRAN à 10h.30

Agenda

☞ FETE DE LA SAINT PATRICK par MegustaGuz

Repas, soirée dansante le 17 mars à 19H00, sur la place de la mairie

☞ LA DECHETERIE MOBILE INTERCOMMUNALE SERA SUR GUZARGUES (Chemin du Mas des Violettes)

- Les 6, 7 avril ; 29, 30 juin ; 21, 22 septembre 2018. Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les samedis 9h à 12h et de 13h à 16h.

☞ ANIMATION BUBBLE FOOT pour les petits et les grands sur le terrain de foot

Vendredi 12 mai de 14H00 à 17H00, gratuit, inscription avec le bulletin ci-joint

☞ INSCRIPTION AUX ECOLES maternelles et primaires : pensez à vous préinscrire en mairie avec : justificatif de domicile, livret de famille, carnet de santé et certificat de radiation si scolarisé ailleurs

☞ SPECTACLE LES TROUBADOURS CHANTENT L'ART ROMAN « TROB'ART » organisé par la CCGPSL

Dimanche 3 juin, Eglise Saint Michel, spectacle payant, renseignements auprès de la mairie ou de la CCGPSL

☞ SPECTACLE DE DANSE de la Compagnie Les Herbes Folles : TABLAO FLAMENCO organisé par la CCGPSL

Dimanche 17 juin en soirée, place de la mairie, spectacle gratuit

☞ FETE DE GUZARGUES :

Vendredi, samedi et dimanche 29,30 juin et 1 juillet

☞ CONCERT de septembre organisé par la commune

Vendredi 7 septembre à 20h30, au Patio, Gratuit

Episode neigeux exceptionnel sur Guzargues

Mercredi 7 mars, Un manteau blanc de 30 à 40 cm, recouvrait Guzargues. Voilà trente ans que la commune n'avait pas connu de telles chutes de neige. Pendant deux jours, Guzargues était comme coupée du monde, bloquant ainsi toute entrée ou sortie sur la commune. C'est vendredi avec un beau soleil que tout est rentré dans l'ordre. Beaucoup d'arbres ont été abimés, un grand merci aux pompiers de la caserne d'Assas qui ont dégagé plusieurs rues et chemins de la commune



Environnement : Le débroussaillage une obligation légale

Les incendies de forêt font partie des risques naturels majeurs auxquels la commune de Guzargues est confrontée.

Les obligations légales de débroussaillage permettent d'assurer la prévention des incendies de forêt, de faciliter la lutte contre ces incendies et d'en limiter les conséquences.

En débroussaillant votre terrain en prévention du risque incendie vous contribuez à protéger la forêt et les espaces naturels combustibles. Vous protégez également votre habitation en évitant que les flammes n'atteignent votre logement. Outre les dommages matériels à déplorer lors de certains incendies de forêt, il faut avoir conscience que la non-conformité des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) augmente fortement l'exposition des personnels chargés des actions de protection et de lutte contre les feux de forêt. Face à ce risque, la commune de Guzargues, avec l'appui des services de l'Etat, s'implique depuis de nombreuses années pour assurer l'application effective des obligations légales de débroussaillage. Des obligations légales incombent aux propriétaires. Tout propriétaire dont la parcelle est située dans une zone exposée aux incendies de forêt ou implantée à moins de 200 m de celle-ci, a l'obligation de débroussailler la totalité du terrain si celui-ci se trouve en zone urbaine du PLU/POS ou s'il fait partie d'un lotissement.

Le débroussaillage doit également être réalisé aux abords des constructions sur un rayon de 50 m, même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines.

POUR VOUS
POUR EUX



Mairie

Recensement Militaire

Les Françaises et les Français **nés en 2002** sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Se présenter en Mairie muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Rappel sur les obligations du propriétaire d'un animal. Prévenir les morsures de chien

Nous déplorons un accident qui s'est produit sur la commune, en effet un enfant a été gravement mordu par un chien non tenu en laisse. Les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés. Il suffit en effet qu'il ne soit plus sous votre surveillance effective, qu'il se trouve hors de portée de votre voix ou de tout instrument sonore permettant de le rappeler, ou encore qu'il soit éloigné de vous d'une distance de plus de 100 mètres pour être considéré comme en état de divagation, ce qui est interdit. De la même façon, un chat est considéré en état de divagation s'il est non identifié (absence de tatouage), s'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou s'il est trouvé à plus de 1000 mètres de votre domicile.... En tant que propriétaire de l'animal, vous êtes responsable des blessures (morsures, griffures...) qu'il peut causer à autrui ainsi que des dommages matériels occasionnés (vêtements déchirés, dégâts dans le jardin...), même si vous n'avez commis aucune faute (article 1385 du Code civil)

Élagage

Il est appelé que les propriétaires des parcelles en bordure de voie publique sont tenus à l'élagage des arbres en bordure de voie : cet élagage prévoit que les végétaux ne doivent pas empiéter sur ou au-dessus du domaine public.

Diffusion des messages par e-mail ou/et sms

Afin de diffuser rapidement les dernières informations, grèves des bus, des écoles etc..., avertir des messages d'alertes de la préfecture, mais aussi dans un souci d'économie de papier, nous souhaitons intensifier l'usage d'Internet et du sms. Pour cela adressez-nous votre adresse email et/ou votre N° de tél mobile à : mairie.guzargues@wanadoo.fr.

Secrétariat de Mairie : congés de Printemps

Le secrétariat de mairie, sera fermé du lundi 7 mai au vendredi 12 mai 2018 inclus

Allo Mairie ou un mail à la mairie

Vous constatez qu'un lampadaire est en panne, appelez la mairie ou envoyez un mail en indiquant le N° inscrit sur le mat

Permanence du maire et des adjoints

Sur rendez-vous le mardi après midi

Urbanisme :

Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher de la mairie qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet

Déclaration préalable :

Pour tout projet de rénovation du bâtiment (volet, façade, clôtures..) et construction inférieure ou égale à 20m² de surface de plancher (abri de jardin, véranda, extension, piscine,..)

Permis de construire :

Pour tout projet de construction nouvelle ou extension du bâtiment supérieure de 20m² de surface de plancher.

Inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée prochaine

Les 30/4 - 3/5 - 4/5 : de 8h00 à 8h30 - de 12h15 à 13h30 et le soir sur RDV

Enregistrement des PACS transféré aux mairies

Depuis le 1er novembre, l'enregistrement des PACS est transféré aux mairies à l'identique des célébrations des mariages et plusieurs couples en ont profité cette fin d'année 2017. Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention, ils doivent ensuite la faire enregistrer. Ce type d'union conjugale, une fois contractée, ouvre des droits et des obligations réciproques aux pacsé(e)s, notamment en matière fiscale et sociale, tout en «organisant une solidarité matérielle mutuelle entre les deux membres du couple».

État civil

Naissances : Nous avons la joie d'annoncer la naissance de :

- Jade, Emma CROUINEAU, née le 18 Décembre 2017
- Manon, Lou FLOURIEUSSE, née le 31 Décembre 2017

Décès : Nous avons à déplorer le décès de Danièle GUELDRY, décédée le 18/02/2018

Nous présentons nos condoléances à la famille. Qu'elle soit assurée de notre plus grande sympathie.